



ANTI-MURS HUMIDES®



REVETEMENT ETANCHE ECOLOGIQUE POUR MURS INTERIEURS HUMIDES

PERMEABLE A LA VAPEUR – INODORE – SANS SOLVANTS

Murs intérieurs humides ? Moisissures ? Décollement des papiers peints ? Ecaillage des peintures ? Tous ces désagréments peuvent être efficacement combattus et résolus par la pose d'une barrière anti-humidité incolore, respectueuse de l'environnement et simple d'emploi.

ANTI-MURS HUMIDES, produit à base de polymères acryliques, assure l'étanchéité des fonds secs et humides, et contrairement aux produits à base de solvants, pénètre profondément dans le support en se logeant loin dans les pores. Il forme ainsi un film étanche entre le mur humide (plafonnage, pierre, ciment, béton, ...) et le nouveau revêtement mural (papier peint, peinture, tissus, ...)

- **Propriétés :**

- Prêt à l'emploi, respectueux de l'environnement, inodore et ne renfermant aucun solvant dangereux, ce produit ne modifie pas les propriétés des zones traitées et les laisse respirer (**PERMEABLE A LA VAPEUR**), permettant ainsi aux supports de conserver leurs qualités intrinsèques.
- Ce produit mono-composant agit dès la mise en oeuvre pour laisser un mur sec, ce qui permet de poser le revêtement de finition (peinture et/ou papier peint) après environ 24 heures.
- En outre, **ANTI-MURS HUMIDES** facilite agréablement la pose du papier peint car il empêche le support d'absorber trop rapidement la colle, ce qui vous laisse une plus grande marge pour ajuster aisément les bandes du papier peint.

- **Préparations :**

- Avant d'entamer les travaux, il convient tout d'abord de rechercher les origines de l'excès d'humidité. Il sera ainsi possible de poser un diagnostic précis et de déterminer la meilleure solution en connaissance de cause.

- L'humidité des murs intérieurs peut avoir diverses origines, qui exigent chacune un traitement particulier :
 - ✓ Humidité des murs intérieurs provenant d'une mauvaise aération et d'une isolation insuffisante, de ponts thermiques, etc., qui provoque inévitablement des problèmes de **CONDENSATION**. Pour y remédier, utiliser **ANTI-CONDENSATION**.
 - ✓ Humidité des murs intérieurs provenant de la **REMONTEE DES EAUX** (humidité ascensionnelle) qui ne sont pas arrêtées par la membrane d'étanchéité des murs (absente ou endommagée) : le système d'injection **WALL-INJECTOR** constitue une solution définitive.
 - ✓ Humidité des murs intérieurs provoquée par des pluies battantes **TRAVERSANT** les façades : celle-ci peut être efficacement combattue grâce à un revêtement extérieur imperméabilisant :
 - **TRANSPARENT** : écran invisible, hydrofuge et respirant pour murs et façades
 - **ANTI-PLUIE** : peinture-ciment blanche, imperméable à l'humidité et respirante, pour tous supports difficiles.
 - ✓ Humidité des murs intérieurs provenant de l'humidité traversante (par exemple infiltration des précipitations par la façade) : **ANTI-MURS HUMIDES** constitue une solution définitive.
 - ✓ Endroits humides (salle de bain, cuisine, douche, ...). Avant de carreler, il faut d'abord rendre imperméable le support à l'aide de **SANIT-ETANCHE**. Ce produit forme un écran étanche et évite ainsi les infiltrations d'eau éventuelles par les joints et/ou le carrelage.
- **Remarque** :
 - Il est rare que le problème d'humidité n'ait qu'une seule origine. Il s'agit souvent d'une combinaison de divers phénomènes qui doivent tous être traités de façon appropriée.
 - **Application** :
 - Le support doit être sain, propre et suffisamment absorbant. Enlever les anciennes couches de peinture et/ou de papier peint.
 - Contrairement aux systèmes à base de solvants, **ANTI-MURS HUMIDES** peut être posé sur des murs légèrement humides. Les supports trop humides ou détrempés et saturés peuvent compromettre la pénétration de **ANTI-MURS HUMIDES**; ceux-ci devront donc être préalablement asséchés.
 - **ANTI-MURS HUMIDES** se pose sur des murs intérieurs, au rouleau ou à la brosse, en deux couches séparées d'au minimum 3 heures et à raison de 3 à 4 m²/L/couche.
 - Il est nécessaire de poser une troisième couche sur les supports trop absorbants ainsi que sur les zones fortement atteintes et autour de ces dernières.
 - 24 heures après la pose, la surface peut être tapissée ou repeinte avec des peintures à base d'eau ou de solvants.
 - **Précautions** :
 - Conservez **ANTI-MURS HUMIDES** dans un endroit frais (max. +20°C) et sec, non ouvert, la conservation est garantie deux ans.
 - Ne pas travailler par des températures inférieures à +5°C ou supérieures à +50°C.
 - Ces limites s'appliquent également à la température des supports.

- **Notes :**

- **ANTI-MURS HUMIDES** est vendu en bidons de 0,75 L et 2,5 L
- Il ne contient aucun solvant inflammable.
- Les outils se nettoient facilement à l'eau, immédiatement après la fin des travaux.
- Pour de plus amples renseignements, consultez **MR. AQUAPLAN** au numéro :

Belgique	03/237 60 00	ou	E-mail : info@aquaplan.com
France	00 32 3 242 03 59	ou	E-mail : info@aquaplan.fr

Site internet : www.aquaplan.com

Ces renseignements sont donnés à titre d'information et sans engagement.

LA SOLUTION ETANCHE POUR TOIT, MUR, CAVE ET JARDIN